

Guide d'accès à la BNNC

Présentation générale des modalités d'accès à la Bibliothèque Numérique Nationale du Cameroun

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Présentation de la BNNC

La Bibliothèque Numérique Nationale du Cameroun (BNNC) est une plateforme mise à disposition par le Ministère des Arts et de la Culture destinée à faciliter l'accès aux ressources documentaires numérisées : ouvrages, livres électroniques, archives et fonds patrimoniaux. Elle s'inscrit dans les efforts de valorisation et de diffusion du patrimoine culturel et documentaire national par des moyens numériques.

Ce guide présente, de manière synthétique, les principales modalités d'accès à la plateforme ainsi que les catégories d'utilisateurs concernées et les types de ressources disponibles.

Modalités d'accès

L'accès à la BNNC s'effectue généralement selon les étapes suivantes, propres à ce type de service documentaire numérique :

- Consultation du portail dédié à la bibliothèque numérique, accessible depuis le site du MINAC ;
- Création d'un compte d'utilisateur, lorsque celle-ci est requise pour certaines ressources ;
- Recherche des documents par titre, auteur, thématique ou catégorie ;
- Consultation ou téléchargement des ouvrages numériques (ebooks) selon les droits d'usage applicables à chaque ressource.

Certaines ressources peuvent être en accès libre, tandis que d'autres, soumises à des droits d'auteur ou à des conventions particulières, peuvent nécessiter une autorisation ou un accès restreint.

Public concerné

La BNNC s'adresse à un public varié, incluant notamment les chercheurs, les étudiants, les enseignants, les professionnels du secteur culturel ainsi que le grand public désireux d'accéder aux ressources documentaires numérisées relatives à la culture et au patrimoine camerounais.

Assistance et contact

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme, aux modalités d'inscription ou à la disponibilité d'une ressource particulière, il est recommandé de s'adresser à la direction technique compétente du MINAC ou à la Délégation Régionale la plus proche du lieu de résidence de l'utilisateur.